



« Retraite par répartition : pourquoi il faut en sortir »

Tribune de [Grégory Lecler](#), [Président de Prudentia Patrimoine](#).



Sous couvert d'une plus grande équité sociale et d'une solidarité intergénérationnelle, notre système de retraite par répartition est tout sauf équitable mais aussi pèse dramatiquement sur la situation économique de la France. Voilà pourquoi il est urgent d'en changer, si ce n'est pas déjà trop tard.

Le modèle social à la Française, cette « exception » tant mise en avant et pour autant si peu copiée par les autres nations, se fracture de toutes parts. Que ce soit notre système de santé, notre police, notre justice ou encore notre système de retraite, les finances de la France sont à bout de souffle et les lendemains s'annoncent très difficiles si les réformes structurelles ne sont pas enfin mises en œuvre.

La retraite par répartition repose sur le principe selon lequel les cotisants (actifs) paient les retraites des retraités. Il y a donc un transfert immédiat de la poche des actifs vers celle des retraités.

Explosion démographique

Lorsqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale la France comptait 5 actifs pour 1 retraité, en 2020 ce ratio est tombé à 3 pour 1. Dans le même temps, l'espérance de vie à la retraite (c'est-à-dire le nombre d'années pendant lesquelles un retraité va percevoir sa pension) est passée de quelques années à plus de 20 ans désormais. Le poids des cotisations retraite dans le salaire d'un actif a donc mécaniquement explosé. On comprend aisément en quoi la démographie a un impact considérable sur un système de retraite par répartition. Tout ceci était pourtant prévisible et malheureusement le manque de courage politique nous a

[Visualiser l'article](#)

amené à cette situation explosive. Il y a donc une ponction massive de richesse qui s'opère des actifs vers les retraités.

Désormais, en France, le niveau de vie moyen d'un retraité est plus élevé que celui d'un actif ! En quoi une telle situation serait révélatrice d'un système juste et équitable socialement ? Il n'en est évidemment rien. Seul le passage progressif à un système par capitalisation permettra de rétablir un système équitable, mais aussi moins couteux et plus favorable au développement économique de la France.

La capitalisation : un système plus équitable

La retraite par capitalisation consiste à accumuler année après année, tout au long de sa carrière, des sommes destinées à être reversées à la retraite. Dans un tel système, la retraite d'un actif n'est pas dépendante de la situation démographique du pays. Il n'y a alors plus de transferts (ou ponctions) intergénérationnels. Afin d'assurer un système équitable et solidaire, cette capitalisation ne devrait pas être faite à titre individuel mais dans un système global de capitalisation, ce qui permettrait de définir des montants minimum et maximum de pension, des cotisations progressives en fonction des revenus, etc. Ce système est d'ores et déjà en place en France, tel par exemple le système de retraite complémentaire des médecins libéraux, géré par la CARMF.

Un système moins couteux et plus favorable au développement économique

Les vertus de la capitalisation se trouvent dans la performance grâce au temps. Ce principe de base de la finance prévoit que plus la durée d'investissement des capitaux est longue, plus le rendement espéré est élevé. Et plus le risque diminue ! Dans un système de retraite par répartition, nul ne profite de cet effet richesse. Dans un système par capitalisation, la somme totale des versements à réaliser est donc très inférieure au montant total distribué sous forme de retraite, la différence provenant de l'enrichissement par le temps.

En outre, les capitaux ainsi gérés pourraient par exemple être déployés dans les capitaux propres de nos entreprises françaises, ce qui permettrait alors de répondre en partie au manque d'investissements en recherche et innovation et améliorerait ainsi la compétitivité et donc les finances de notre pays.

Un tel changement ne pourrait pas se faire du jour au lendemain et serait nécessairement progressif mais il paraît aujourd'hui indispensable.

Le parcours de Grégory Lecler

Président Fondateur, Prudentia Patrimoine

Grégory Lecler est diplômé du DESS de Droit du Patrimoine Professionnel de l'Université Paris-Dauphine, titulaire du Titre d'Ingénieur-Maître spécialisé en Gestion de Patrimoine décerné par l'Université Paris-Dauphine. Après une expérience réussie au sein d'un grand établissement bancaire parisien en qualité de Gérant de Fortune Senior, Grégory Lecler a fondé son cabinet, Prudentia Patrimoine en 2006 et développé une expertise reconnue dans le conseil et la gestion de patrimoine en plaçant l'écoute, la rigueur professionnelle et l'éthique au cœur de son activité.